**Contribution suite au questionnaire sur la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles dans les situations de crise**

Concept/définition de la crise

1. L’expansion de la pandémie Covid-19 a eu un impact fort dans les secteurs économique, sanitaire et financière. En vue de réduire l’impact de cette pandémie, le Sénégal a adopté un certain nombre disposition surtout politique et juridique. Du côté politique, le Sénégal a mis en place un Plan national de contingence multisectoriel de lutte contre le COVID-19, qui intègre des aspects préventifs, prédictifs et réactifs, afin de développer la résilience du système de santé et des communautés face à la diffusion du virus. Le plan est cohérent avec les principes généraux d’intervention en cas de pandémie selon les huit piliers de l’OMS et met en place une liste d’actions pour prévenir et limiter la transmission de ce virus sur le territoire national. Du coté juridique, toujours dans le cadre de lutte contre la covid 19, le président a pris un certain nombre de décret notamment le décret proclamant l’Etat d’urgence au niveau national, celui portant sur le réaménagement à titre provisoire des horaires de travail dans les services et celui sur la nomination du président du comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du « FORCE COVID 19 », entre autres. Dans la mise en œuvre de ces décrets, un certain nombre d’arrêtés ont été publiés pour assurer l’effectivité de ces mesures : l’arrêté relatif aux mesures de restrictions dans le secteur des transports terrestres, celui prescrivant le port obligatoire du masque de protection dans les lieux publics et privés….
2. Suite à la propagation de plus en plus du virus et de cas contaminés, le Sénégal a pris des mesures pour endiguer le problème. Il s’agit de la fermeture des voies aériennes, maritimes et terrestres, la suspension des cours à tous les niveaux c’est-à-dire du préscolaire à l’université, l’interdiction de manifestations (manifestation politique, religieuses, interdictions de cérémonies) sur l’ensemble du territoire, la fermeture des restaurants, bars, discothèques et salles de sport ou d’animation culturelle, la fermeture des plages et enfin l’interdiction de pèlerinages aux lieux saints.
3. Toujours dans le cadre de la a lutte contre la Covid 19, le Gouvernement de la République du Sénégal a finalisé le Plan national de contingence multisectoriel de lutte contre le COVID-19, qui intègre des aspects préventifs, prédictifs et réactifs, afin de développer la résilience du système de santé et des communautés face à la diffusion du virus. Le plan prend en compte les principes généraux d’intervention en cas de pandémie selon les huit piliers de l’OMS et met en place une liste d’actions pour prévenir et limiter la transmission de ce virus sur le territoire national. Dans la même lancée, le ministère de la santé à travers la DSME a élaboré un plan de contingence pour assurer la disponibilité et l’utilisation continue des services SRMNIA dans le contexte de COVID 19 pour au moins assurer la continuité des services de santé et de bonne qualité surtout chez les jeunes et les femmes. A côté de cela, s’ajoute la création du comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du « FORCE COVID 19 ». En effet, le Président Macky Sall s’est inscrit dans une démarche inclusive. Ainsi, dès le début, il a entamé une série de concertation avec l’opposition et la société civile et d’autres acteurs pour mutualiser les efforts face à cette pandémie. De plus, il a facilité la mise en place d’un comité de pilotage pour la gestion du fonds force Covid-19, afin d’alléger les impacts de la pandémie.

Défis et bonnes pratiques

* Durant cette période de pandémie, nous avons noté un ralentissement des activités comme les activités de sensibilisation par exemple. Nous savons tous que dans l’ensemble les activités sont des activités de masse, et comme cité au –dessus, les manifestations étaient interdites sur l’ensemble du territoire sénégalais. Ensuite, nous avons noté aussi une difficulté d’accès aux services et professionnels de santé. En effet, l’effectif dans les services, en raison du contexte, a été réduit considérablement ; le nombre de visite par jour a été revisité allant jusqu’à maximum 10 visites par jour ou bien de ne prendre que les urgences ; les prestataires n’avaient pas non plus suffisamment de ressources pour les protéger de la maladie comme par exemple des masques suffisantes ou des gels hydro alcooliques ou bien de l’espace pour accueillir le maximum de patients tout en respectant la distanciation social. De plus, la crainte de fréquenter les services était là.

Bonne pratique : dans le cadre des projets « MON CHOIX » avec AMPLIFY CHANGE et « NAFOORE » avec PAI, l’ANJ-SR/PF s’est adapté en faisant des sessions d’interfaces sur les questions d’avortement, de gestion d’hygiène menstruelle et de santé sexuelle. Même si ce n’était pas des activités de masse, ces sessions ont permis aux femmes de s’exprimer. En effet, durant la session, on est que 2 alors que dans les autres activités il y’a beaucoup de participants ce qui empêche à certaines de s’exprimer. Les sessions à 2 ont permis à ces personnes de s’ouvrir et toucher du doigt beaucoup d’insuffisances. Cela a même permis à l’ANJ-SR/PF d’avoir des témoignages sur certains sujets, tel que l’avortement. De plus, durant ces sessions, la question de la gestion de l’hygiène menstruelle est revenue plusieurs fois.

* Avec l’arrivée de la Covid 19, les médicaments essentiels et les services en santé sexuelle et reproductive étaient en rupture pour plusieurs raisons :
* la plupart des services de santé ne prenaient que les urgences
* les horaires de travail des personnels de santé a été revu, ensuite le nombre de consultation était limité à par jour et certains hôpitaux accueillaient les cas de COVID 19 et la peur d’être contaminé
* notons aussi qu’au Sénégal, la plupart des ménages sont soutenus par des immigrés qui sont dans des pays (Italie, France, Espagne…) où le confinement général est appliqué et avec arrêt de travail. Ce qui fait qu’ils ne pouvaient plus envoyer d’argent et cela impactaient gravement leurs familles
* La dernière raison est aussi qu’au Sénégal, la gestion de la crise était plus sécuritaire que social

Bonne pratique : dans le cadre des projets « MON CHOIX » et « NAFOORE » avec PAI, l’ANJ-SR/PF a eu à faire un [e-advocacy](https://twitter.com/ANJSRPF/status/1249007561900265472?s=19) pour alerter l’opinion et les autorités sur les limites de la gestion de la crise surtout en matière de droit en santé sexuelle et reproductive. Par la suite, nous avons développé un [call to action](https://web.facebook.com/ANJSRPF/posts/1134305390269765). Au Sénégal, l’accès à l’avortement médicalisé n’est pas encore autorisé alors nos actions de plaidoyer en matière d’accès aux services intègrent surtout l’accès aux soins post avortement. Dans le cadre de la journée de célébration de l’hygiène menstruelle, notre organisation en partenariat avec Speak up Africa a pu utiliser les réseaux sociaux pour une session de sensibilisation en ligne

* suite aux problèmes liés à la crise du covid 19, beaucoup de femmes nous ont contactés à travers les différents moyens de communication pour solliciter de l’aide pour pouvoir accéder à des soins de santé. Suite à cela, avec des ressources limitées nous avons décidé de faire un petit sondage pour évaluer l’impact surtout au niveau de la région de Dakar qui est la plus touchée et plus précisément la banlieue qui est une zone de vulnérabilité et de pauvreté. Ce sondage a montré l’impact de la Covid 19 sur les droits en santé sexuelle et reproductive. Et ce sondage, a permis de voir que le problème majeur concernant l’accès aux services, c’est l’accessibilité financière car les ménages connaissent une réelle baisse des revenus.

Expériences de crise

1. A part la Covid 19, le Sénégal n’a pas connu de situation de crise à par des agissements de groupes terroristes dans les pays voisins qui risque d’alimenter l’instabilité. Néanmoins, nous pouvons parler de l’Ebola, mais elle a été neutralisée depuis fin 2014.